

Un infirmier condamné à de la prison ferme et à l'interdiction d'exercer

Interpellé le 11 septembre, le professionnel de santé récidiviste avait détourné pour plus de 550 000 euros à la Sécurité sociale

Frédéric Zabalza
fzabalza@sudouest.fr

Un acte de laboratoire délégué à une personne décédée, des facturations de soins dispensés à des patients partis à l'étranger. 30 000 euros de frais de déplacement alors qu'il n'avait plus de permis de conduire depuis 2013... Un petit aperçu des « manœuvres frauduleuses » dont un infirmier libéral rochelais s'est rendu coupable, mises au jour par les services de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Charente-Maritime. Autermed'une longue investigation, le groupe interministériel de recherche (GIR) de Poitiers, composé de fonctionnaires de tous services (police, gendarmerie, douanes, impôts) et spécialisé dans la lutte contre la délinquance financière, a mené une perquisition à son domicile le 11 septembre dernier. Objets d'art, mobilier, grands vins, l'équivalent de plusieurs centaines de milliers d'euros a été saisi ce jour-là chez celui qui menait grand train. Trop beau pour être honnête. D'après l'activité qu'il déclarait à la Sécurité sociale, Stéphane Chénic, 50 ans, travaillait « plus d'une tren-

taine d'heures par jour, sept jours sur sept, tous les jours de l'année », note Pierre Mesnard, le président du tribunal judiciaire de La Rochelle qui a jugé hier l'infirmier en son absence, et sans représentation par un avocat. Son activité aurait donc été entre trois et sept fois supérieure à la moyenne pour des professionnels qui s'occupent en général de 300 patients par an, quand le Rochelais n'en comptait qu'une cinquantaine et travaillait en réalité une semaine sur deux. Ce que son associée et sa compagne ont confirmé aux enquêteurs.

Même pendant ses vacances

D'où les sommes exorbitantes déclarées : plus de 200 000 euros de remboursement d'actes en 2021, plus de 500 000 en 2022. « Quasiment un salaire de 45 000 euros par mois, ça paye bien, infirmier ! » ironise M^{re} Brice Giret, l'avocat de la CPAM de la Charente-Maritime, qui s'est constituée partie civile. Ce dernier décrit les « faits d'escroquerie », comme les facturations de soins de l'infirmier effectués pendant ses vacances et ses jours de repos. Lors de sa garde à vue, l'infirmier tente d'expliquer un problème avec le logiciel de facturation, lui qui envoyait ses déclarations par courrier,

rendant « le suivi plus compliqué pour la CPAM », observe le président. En 2009, à peine installé, le professionnel de santé avait utilisé le même mode opératoire pour détourner 5 000 euros. L'affaire s'était négociée à l'amiable. En septembre 2024, pour avoir récidivé entre 2018 et 2020, il se voit condamner par le pôle social du tribunal à rembourser 435 000 euros à l'Assurance maladie. La pénalité financière de 800 000 euros est finalement ramenée à 200 000 euros. Mais

« Quasiment un salaire de 45 000 euros par mois, ça paye bien, infirmier ! »

il peut continuer d'exercer. Le 20 décembre dernier, nouvelle plainte de la CPAM. Le détournement a encore pris des proportions plus importantes encore.

« Les erreurs pour 550 000 euros ne sont plus des erreurs », cingle M^{re} Giret. Ce détournement « assez rare » met selon lui « à mal un système qui repose sur la confiance ». « En France, ajoute Sophie Debas pour le ministère public, on a la chance d'avoir un système de remboursement des actes médicaux, qui ne pourra pas se poursuivre si les usagers et les professionnels de santé ne jouent pas le jeu. »

L'infirmier rochelais a joué mais il a tout perdu. Y compris sa maison, hypothéquée. Pourtant, les enquêteurs n'ont pas fini de faire toute la lumière



Le 11 septembre 2024, les fonctionnaires du groupe interministériel de recherche (GIR) de Poitiers ont mené une perquisition au domicile de l'infirmier rochelais et saisi tous ses biens. POLICE NATIONALE

sur ses activités. D'autres plaintes de la CPAM sont attendues, laisse entendre Sophie Debas, à l'encontre du prévenu, qui travaillait encore en janvier dernier.

« Hémorragie »

« Il faut faire cesser cette hémorragie, clame M^{re} Giret. A minima prononcer une interdiction d'exercer. » Demande formulée également par Sophie Debas, qui a requis une peine de trois ans de prison, dont deux ans avec sursis, et émis le souhait que publicité soit faite aux lourdes peines prononcées pour ce type de fraude. En septembre 2024, un pôle de neuf enquêteurs judiciaires chargés de

traquer les fraudes en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie a été installé... dans les locaux de la CPAM à La Rochelle.

Poursuivi pour escroquerie au préjudice d'un organisme chargé d'une mission de service et déclaration fautive ou incomplète pour obtenir de ce même organisme un paiement, Stéphane Chénic a été condamné à deux ans de prison, dont un an ferme, à l'interdiction définitive d'exercer la profession d'infirmier libéral et à la confiscation de tous les biens saisis. Il devra en outre rembourser 550 000 euros à la CPAM. Enfin, même absent, un mandat de dépôt a été prononcé à son encontre.

Cinquante kilos de cocaïne saisis sur la rocade bordelaise

Le mercredi 26 février, des policiers ont intercepté deux véhicules, dont un transportait de la cocaïne. Des armes de guerre et 130 000 euros ont été saisis

Cela fait partie des plus importantes quantités de cocaïne saisies en Gironde. Le mercredi 26 février, les policiers de l'antenne régionale de l'Office anti-stupéfiants (Ofast) assistés de la brigade d'intervention et de recherche (BIR) ont intercepté deux voitures circulant sur la rocade bordelaise à hauteur de Villeneuve-d'Ornon. L'une d'elles transportait 50 kg de cocaïne dissimulés dans une cache. Son conducteur, ainsi que celui du véhicule « ouvrier », un Bordelais de 25 ans et un Gabonais de 31 ans, ont été interpellés et placés en garde à vue dans les locaux de la division de la criminalité organisée et spécialisée (DCOS).

Au domicile du plus âgé, les policiers ont découvert en perquisition 130 000 euros en numéraire ainsi qu'un pistolet automatique de calibre 9mm, chargé.

Des armes de guerre saisies

Dans une troisième voiture appartenant au réseau de trafiquants, les enquêteurs ont saisi un véritable arsenal de guerre « composé de deux Kalachnikov, d'un fusil M40, de trois pistolets automatiques, d'un fusil à pompe, d'un revolver 357 Magnum et d'une centaine de munitions », indique le procureur de la République Renaud Gaudoul dans un communiqué.

Les investigations de l'Ofast ont débuté fin 2024 à la suite d'un renseignement anonyme. Très rapidement, les policiers ont pu déterminer qu'un trafic de cocaïne était organisé depuis la région parisienne à destination de la métropole bordelaise. Des surveillances discrètes ont été menées dans le cadre de l'ouverture d'une information judiciaire par le parquet de Bordeaux le 10 février dernier pour trafic de cocaïne, blanchiment de trafic de stupéfiants et association de malfaiteurs.

Mis en examen, les deux hommes, déjà condamnés pour trafic de stupéfiants en France et en Espagne, ont été placés en détention provisoire. « Cette affaire met une fois de plus en exergue les liens étroits qui existent entre le trafic de stupéfiants et l'arrivée en nombre d'armes de guerre sur notre territoire », remarque le procureur Renaud Gaudoul.

Jean-Michel Despos

Une prof d'astronautes dans « Sud Ouest Week-End »

La Bordelaise Laura-André Boyet est la seule femme française à former les astronautes en partance pour l'ISS

Elle est la seule instructrice française pour les candidats au vol orbital à bord de la Station spatiale internationale (ISS). Laura-André Boyet, qui a formé Thomas Pesquet, se livre dans « Sud Ouest Week-End ». Installée en Gironde depuis un an, c'est à Cologne, en Allemagne, qu'elle forme les astronautes du monde entier. Un métier hors du commun pour un parcours qui l'est tout autant. La balade de la semaine vous emmène au nord et au sud de La Rochelle, d'Angoulême à Enxandres, dans des villes et des villages du littoral au riche patrimoine architectural et des paysages naturels emblématiques de la côte charentaise.



Enfin, toujours en Charente-Maritime, rencontre avec le groupe de rock Lysistrata, né à Saintes il y a dix ans. Trois jeunes musiciens passionnés qui partent en tournée internationale pour défendre leur dernier album sorti il y a tout juste un an. « Sud Ouest Week-End » est distribué chaque samedi avec « Sud Ouest » (le dimanche en Béarn et Soule).